

FONCIER

Décision 2024-272 : Délégation du droit de Préemption Urbain à la commune de CHANAZ pour la cession de la moitié indivise d'une parcelle non bâtie cadastrée section B n°215 de 64m², située au chef-lieu à CHANAZ

1 DOCUMENT - Publié le 12 décembre 2024





DEC_2024-272_01.PDF

 **TÉLÉCHARGER** | (PDF, 152,2 KO)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.